

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1985)  
**Heft:** 791

**Artikel:** Année politique suisse : main basse sur la science politique  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017842>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Main basse sur la science politique

Vingtième parution de l'*Année politique suisse*. Un annuaire qui constitue la véritable mémoire de la vie politique de la Confédération et des cantons pour ces vingt dernières années. Un instrument synthétique, indispensable dans un pays où la recherche d'informations oblige à un véritable parcours du combattant à travers les multiples documents officiels.

Vous cherchez à savoir quels sont les cantons qui se sont dotés d'une loi sur l'énergie, quelle a été l'évolution de la force des partis en Suisse romande, comment le Conseil fédéral a réagi à l'apartheid, vous désirez vous y retrouver dans l'imbroglio des finances fédérales, vous vous intéressez à la conception en vigueur de la défense nationale, vous avez besoin de connaître le contexte économique du début des années septante? A toutes ces questions et à beaucoup d'autres encore vous trouverez une réponse dans l'*Année politique suisse*.

Cet anniversaire est aussi l'occasion de rappeler les mérites du professeur Gruner, promoteur de cet annuaire, directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne, initiateur des analyses Vox, effectuées depuis 1976 après chaque votation populaire, auteur de nombreux ouvrages sur le mouvement ouvrier, sur l'Assemblée fédérale, les partis et, tout récemment, d'un ouvrage remarquable sur «Le citoyen et la nouvelle politique». Gruner, qui vient de prendre sa retraite, reste l'analyste le plus perspicace du système politique helvétique. Pionnier à la curiosité toujours en éveil, il n'a pas craint de faire «parler» ses observations empiriques et de porter un regard critique sur nos institutions et leur fonctionnement. D'où quelques grincements de dents dans les milieux

politiques et économiques. Lorsque Gruner a montré que la première initiative populaire anti-atomique aurait été acceptée si les citoyens ne s'étaient pas trompés dans le maniement du «oui» et du «non» — une proportion non négligeable des «non» exprimait en fait un refus de l'énergie nucléaire — les producteurs d'électricité se sont fâchés. Tout comme les banques lorsqu'il est apparu qu'une majorité des adversaires de l'initiative socialiste n'avaient guère compris de quoi il s'agissait; elles exigèrent une contre-expertise qui confirma les premiers résultats. Colère encore de l'UDC lors de la publication du «Citoyen et la nouvelle politique»: les démocrates du centre n'apprécient pas les formes alternatives d'action politique.

Le départ de Gruner crée bien du remue-ménage. L'Université n'a pris aucun risque en écartant les plus compétents, notamment le Lausannois Linder qui était fait pour ce poste. Le candidat retenu, Alois Riklin, recteur de l'Université de Saint-Gall, n'a jamais rien publié de transcendant; mais il est démocrate-chrétien et colonel. Comme il n'a pas encore accepté cette charge, le poste est toujours vacant. Les analyses Vox — qui a voté quoi et pour quelles raisons —, un éclairage indispensable sur la participation démocratique, viennent d'être confiées à tour de rôle aux universités de Zurich, de Genève et de Berne. Faut-il y voir une volonté des pourvoyeurs de fonds (essentiellement l'industrie et le commerce) d'affaiblir le Centre de recherche de politique suisse? La situation de ce dernier continue d'être précaire, la parution de l'*Année politique suisse* est toujours dépendante de subventions annuelles. Bien que l'importance de ses travaux ait été reconnue par tous, Gruner s'est démené durant toute sa carrière pour trouver des sources de financement à ses multiples activités. Alors que ses collègues, douillettement installés dans le ronron académique, n'ont jamais eu de problèmes d'argent.

J. D.

Lucerne se trouve là: dans la mise en place d'une infrastructure administrative et scientifique adéquate, comme en connaissent, à leur échelle, toutes les études d'avocats et les organisations dignes de ce nom. Avant de mettre en question le droit des justiciables à être entendu. Une fois encore le blocage systématique et aveugle des effectifs du personnel fédéral montre que les dégâts occasionnés ne compensent pas les économies réalisées.

Il n'y a pas seulement l'amateurisme désuet des méthodes de travail: le mode d'élection des juges laisse à désirer; les partis politiques ne font pas toujours la meilleure sélection et c'est un fait connu que certains magistrats ne sont pas à leur place à Mon-Repos.

En outre, il est fort probable qu'à la fin de l'année, la montagne des dossiers en retard aura disparu grâce au travail des juges suppléants désignés temporairement à cet effet. L'argument principal du Conseil fédéral disparaît ainsi. Une bonne occasion pour le Parlement d'analyser sereinement le problème et de n'accepter que les solutions favorables à la fois au traitement rapide des affaires et à la protection des droits des citoyens.

PS.: La surcharge dont se plaint tant le TF n'a pas empêché ce dernier d'accepter sans renâcler que deux de ses membres distraient de leur temps précieux pour un arbitrage privé.

### «ANARCHIVES»

Le bulletin 41 du CIRA (Genève) nous informe de l'existence d'«anarchives» au Brésil, à Marseille, au Japon et ailleurs. D'où la constitution d'une Fédération des centres de documentation libertaire qui compte aujourd'hui une dizaine de membres dans cinq pays.